

**Session ordinaire du
7 juin 2010**

Session ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, mesdames les conseillères Claire Lepage et Carole N. Côté, messieurs les conseillers Éric Poirier, Roland Pelletier, André Lévesque et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la session ouverte

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de madame Claire Lepage, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-06-81 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 3 ET 7 MAI 2010

Ce point est reporté à une prochaine session.

RÉS. 2010-06-82 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2010

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, que les comptes à payer du mois de mai 2010, au montant de 65 501,67 \$ \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2010 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-06-83 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE MAI 2010

Il est proposé par madame Carole N. Côté, appuyé de madame Claire Lepage, que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de mai 2010, au montant de 239 963,84 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2010 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

AVIS DE MOTION—RÈGLEMENT D'EMPRUNT 393-2010—RÉHABILITATION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT—RUES JULIEN/PRINCIPALE OUEST ET RANG 3 OUEST POUR UN MONTANT DE 2 863 413 \$

Avis de motion est donné, par monsieur Francis St-Pierre, que l'adoption d'un règlement d'emprunt numéro 393-2010—réhabilitation d'une partie du réseau d'aqueduc et d'égout—rues Julien/Principale Ouest et rang 3 Ouest pour un montant de 2 863 413 \$ sera proposée à une prochaine session de ce Conseil.

RÉS. 2010-06-84 AUTORISATION À SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE—PROGRAMME PRECO

Attendu qu'une demande au programme PRECO a été faite afin de procéder à la réhabilitation d'une partie du réseau d'aqueduc et d'égout sur les rues Julien, Principale Ouest et rang 3 ouest;

Attendu que notre projet a été accepté et que les travaux doivent être réalisés en 2010;

En conséquence, il est proposé par madame Carole N. Côté, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, d'autoriser le maire Francis St-Pierre à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-06-85 CONTRAT AVEC LES ENTREPRISES LAVOIE ET FILS

Attendu que nous prévoyons réaliser un nouveau développement résidentiel en 2010;

Attendu que nous devons procéder au déplacement d'un garage pour réaliser le projet de développement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de madame Claire Lepage, d'accorder le contrat à Les entreprises Lavoie et fils pour procéder au déplacement du garage et pour faire la fondation. Le contrat est au montant de 22 800,75 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-06-86 RÈGLEMENT 392-2010—DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION—DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU DE LA SAVANE

Attendu que sous l'autorité de la MRC de Rimouski-Neigette, des travaux d'entretien ont été effectués dans une partie du cours d'eau La Savane sur le territoire de Saint-Anaclet-de-Lessard en application des dispositions des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales;

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'un mode de tarification;

Attendu que le coût des travaux payés par la Municipalité de Saint-Anaclet sera à la charge des contribuables intéressés par ces travaux, au prorata de la superficie contributive de leurs terrains respectifs à moins d'entente particulière;

Attendu qu'un avis de motion au présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 avril 2010;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Claire Lepage et résolu que le présent règlement numéro 392-2010 soit adopté et le que le Conseil ordonne et statue ce qui suit :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Les dépenses relatives aux travaux d'entretien dans le cours d'eau La Savane ainsi que les frais de surveillance s'élèvent à 4 315 \$ et couvrent une superficie de 659,79 mètres linéaires.

Article 3 À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, une compensation est exigée pour les travaux effectués au taux de 6,54 \$ du mètre linéaire établi

selon les superficies contributives en mètre attribuées à chacun des intéressés, tel que le tout est plus spécifiquement décrit à l'annexe jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 4 À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 15 %.

Article 5 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-06-87 EMBAUCHE DU COORDONNATEUR ET DES ENTRAÎNEURS DU SOCCER 2010

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de monsieur Roland Pelletier, d'embaucher monsieur Tommy Castonguay à titre de coordonnateur du soccer 2010. Le taux horaire est de 12 \$ l'heure à raison de 35 heures par semaine. Les entraîneurs sont Catherine Côté-Michaud, Sophie Tessier, Miriam Desrosiers, Noémie Garon et Simon-Charles Thériault, le taux horaire est de 9,50 \$ pour les heures travaillées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-06-88 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR 2010

Attendu que des offres d'emploi ont été publiées dans le journal **CONTACT** et que des candidats ont été rencontrés en entrevue pour combler les postes d'animateurs et responsables du service de garde;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de madame Claire Lepage, d'embaucher madame Vicky Yockell à titre de coordonnatrice du camp de jour et Stéphanie Caron, Audrey St-Laurent, Anabelle Picard, Alexandra Blais, Jacky Moreau Beaudry, Marie-Miriam Côté, Catherine Poirier et Julien Soucy à titre d'animateur(trice).

L'horaire est de 35 heures par semaine au taux de 9,50 \$/heure pour les animateurs et 12 \$/heure pour la coordonnatrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-06-89 NOMINATION DE 4 POMPIERS

Attendu que nous avons eu quelques départs de la brigade incendie;

Attendu que le Conseil désire maintenir les effectifs à 20 pompiers afin d'offrir un service efficace;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de monsieur Francis St-Pierre, de nommer les personnes suivantes pompiers (ères) de la brigade incendie de Saint-Anaclet : Laurie Curadeau, Étienne Desjardins, Charles Côté et Maguette Gueye.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-06-90 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ POUR LE JARDIN COMMUNAUTAIRE

Attendu qu'un comité a été formé afin de faire un jardin communautaire;

Attendu que le Conseil désire reconnaître l'implication des bénévoles à ce projet;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Éric Poirier, de nommer les personnes suivantes au comité pour le jardin communautaire : Gervaise Gagné, Yannis Savard, Robyn Briand, Murielle Ouellet, Sophie Bonin et Gilbert Beaulieu. Madame Carole N. Côté est la conseillère responsable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-06-91 RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LE MTQ—DÉNEIGEMENT DE LA RUE DE LA GARE

Il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, de renouveler le contrat avec le Ministère des Transports du Québec pour le déneigement de la rue de la Gare. Le contrat est d'une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSULTATION PUBLIQUE—DÉROGATION MINEURE—3, RUE PRINCIPALE OUEST

Monsieur Francis St-Pierre présente la demande de dérogation mineure pour le 3, rue Principale Ouest. Monsieur le maire demande si des citoyens veulent se prononcer sur cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-06-92 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE—3, RUE PRINCIPALE OUEST

Attendu que le Conseil municipal a adopté un règlement sur les dérogations mineures au règlement d'urbanisme portant le numéro 150-93;

Attendu que le Conseil municipal a reçu une demande de dérogation mineure pour le 3, rue Principale Ouest afin de permettre l'agrandissement à l'est du bâtiment. Le projet consiste à permettre l'agrandissement avec un rapport plancher/terrain de 61 % au lieu de 40 % tel que prescrit pour la zone 65 de la grille de zonage à l'article 172 c).

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé cette demande et fait ses recommandations au Conseil municipal;

Attendu qu'un avis public a été dûment donné le 10 mai 2010 quant à la consultation publique tenue le 7 juin 2010;

Attendu que le Conseil municipal a examiné avec attention cette demande;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, d'accepter la demande de dérogation mineure du 3, rue Principale Ouest pour l'agrandissement qui portera le rapport plancher terrain à 61 % au lieu de 40 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

AJOURNEMENT DE LA SESSION AU 8 JUIN 2010

Sur proposition du président, l'assemblée est ajournée au 8 juin 2010.

Francis St-Pierre, maire

_____ →
Alain Lapierre, secrétaire-trésorier